



Procès-verbal de la réunion du jeudi 14 décembre 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 décembre, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Serqueux, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 24 novembre 2023.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 61 Pouvoirs : 7 Votants : 68

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Décarnelle R. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Cosquer J.L. Nottias B. Dieutre S. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Boos P. Lesueur C. Decoudre J. Dupuis P ; Asselin F. Dury P. C Morda. Odin M. Haché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Barthélémy N. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C Biville F. Gaillon J.M. Soulez L. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Coutard G. Lefebvre C. Ancelin C. Dion P. Gilles M. Duflos J.Y. Troussé N. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés: K. Buquet, F. Bourguignon, M. Gibaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- F Deschamps excusée, pouvoir à Y. Quesney
- E. Broux excusé, pouvoir à C. Lesueur
- T. Martin excusé, pouvoir à J. Decoudre
- G. Galloo excusé, pouvoir à D. Billot
- C. Ducrocq excusé, pouvoir à D. Rouzé
- P. Frère excusé, pouvoir à J.M Gaillon
- D. But excusé, pouvoir à J.C Delwarde.

Secrétaire de séance : J. Horcholle.

M. Picard, président remercie la commune de Serqueux, pour son accueil dans la salle des fêtes.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Mme Dion demande si la CC4R a reçu un retour de la Préfecture concernant le contrôle de légalité qui s'exerce sur la délibération qui a été votée lors du conseil de novembre, pour la convention d'objectif de développement touristique.

M. Picard répond que la CC4R n'a pas reçu le retour du contrôle de légalité pour le moment.

1/ Présentation des services de l'office touristique

Mme Dion demande le report du point n°1, la présentation des services de l'office du tourisme de Forges les Eaux.

M. Picard répond qu'il n'accepte pas le report de cette présentation qui est juste informative, elle n'est pas soumise à décision, et ne doit pas faire l'objet de débat.

Mme Petit demande ce qui justifie le déménagement précipité des agents de Gournay vers l'office de Forges.

M. Picard répond que le débat ne va pas être refait ce soir. Dès lors qu'il est décidé que la convention soit mise en place, afin de mutualiser les moyens, il est nécessaire que les agents soient affectés à un poste précis et être piloté tous au même endroit.

L'intérêt de cette mutualisation est que les agents puissent intervenir sur l'ensemble du territoire. Une réorganisation est nécessaire. Les agents doivent définir ensemble leur travail dans cette nouvelle organisation.

M. Picard laisse la parole à Mme Klotz, présidente de l'office de Forges les Eaux depuis juin 2021 et adjointe au Maire de Forges, chargée du tourisme, de la communication et de la culture. Elle indique qu'à la demande de la CC4R, une réflexion a été menée sur le développement touristique sur tout le territoire. Pour cela, une convention d'objectif pourrait être signée entre la CC4R et l'office associatif de Forges. L'équipe est enthousiaste à l'idée de travailler ensemble sur tout le territoire.

Mme Klotz laisse la parole à Mme Morel, directrice de l'office de Forges les Eaux qui indique que l'équipe vient présenter les missions qu'elle projette de faire, si la convention est signée. Elle indique que l'office est ouvert toute l'année. Au total, ce sont 8 collaborateurs qui pourront travailler ensemble, au service de tout le territoire communautaire. La gouvernance (conseil d'administration) pourrait être composée de la manière suivante : 3 représentants de la CC4R, 5 représentants de la ville de Forges et 10 représentants adhérents.

Les agents :

- Kélian : responsable accueil, (17 438 touristes accueillis en 2023). Arrivé il y a 2 ans. Diplômé d'un B.T.S tourisme. Ses missions : conseil au visiteur, gestion de la boutique souvenirs (12 176€ C.A en boutique), coordination des expositions et responsable Marque qualité Tourisme.
- Stéphanie : guide conférencière. Arrivée il y a de nombreuses années à l'office. Diplômé en maîtrise de l'histoire de l'art. Titulaire d'une carte de guide touristique. Ses missions : visites guidées (1 433 participants), suivi des dossiers activités nature, coordonnatrice des RDV découvertes et des Eductours.
- Marion : chargée de développement. Titulaire d'un B.T.S tourisme. En poste depuis 2015 et a intégré l'office de Forges en juillet dernier. Ses missions : gestion de l'observatoire touristique et des labels. Suivi administratif du dossier itinérance. (257 051 touristes venus en séjour sur 2023).
- Sophie : chargée de développement. Titulaire d'un master en développement et aménagement touristique, arrivée à l'office de Gournay, en juin dernier. Ses missions : commercialisation des séjours groupes, régisseuse taxe de séjour, référente des partenaires touristiques.
- Pauline : chargée de communication. Arrivé à l'office de Forges, il y a un an. Titulaire d'un Master en marketing et communication. Ses missions : responsable projet communication, conception des éditions papier, organisation des relations presse et gestion photothèque et vidéothèque. (44 000 visiteurs ont parcouru le site internet en 2023).
- Louis : chargé de communication. Arrivé à l'office de Gournay, le mois dernier. Titulaire d'une licence information et communication. Ses missions : gestion réseaux sociaux, mise à jour du site internet, réalisation des newsletters et référent Tourinsoft.
- Alexandre (qui ne peut pas être présent ce soir, pour raison de santé). Alternant développement. Il prépare un Master en management. Il viendra en soutien aux missions de l'équipe pour l'aide à administration et gestion de la structure, aux projets de développement et soutien en conseiller en séjour et vente de la destination.
- Natacha : en poste à l'office depuis 20 ans. Directrice depuis une dizaine d'années à l'office de Forges. Titulaire d'un B.T.S tourisme, puis d'un Master en management

gestion d'entreprise. Ses missions : gestion financière et administrative, management, relation publique.

Les projets 2024 :

- Mise en place du tourisme à l'échelle communautaire, si la convention est signée.
- Candidature certification Green destination
- Elaboration stratégie touristique 2024-2026
- Mise en place de parcours running trail
- Refonte du site internet vidéo et podcast
- Développement place de marché, vente en ligne.
- Renouvellement Marque Qualité tourisme.

M. Picard remercie tous les agents pour cette présentation.

M. Picard demande aux élus l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour pour la reprise du contrat d'apprentissage de l'alternant touristique.

Les élus sont d'accord à l'unanimité.

2/ Présentation du rapport d'activités 2022 du SIEOM.

M. Picard donne la parole à Mme Latron qui présente le rapport d'activités 2022 concernant le service intercommunal d'enlèvement des ordures ménagères (SIEOM). La synthèse du rapport a été adressé par mail, pour information, à chacun des élus.

Quelques chiffres clés :

- facturation de 3 3397 047€ en 2022.
- 13 123 abonnés à la R.I. dont 667 abonnés « sacs »
- 39 015 factures.
- total des coûts déchets de proximité (O.M.R, recyclables, verres) : 1 976 014€.
- Coût déchetterie : 987 881€. (109 000 passages à l'année).

M. Legay demande sur quel tonnage est calculé la TGAP.

Mme Latron lui répond sur les 2 : déchets de proximité et déchetterie (tout venant), soit environ 6 400 tonnes de déchets taxés à la TGAP.

Le rapport fait constater qu'il y a moins d'apports des collectivités.

M. Picard remercie les agents du SIEOM pour cette présentation.

Le rapport sera prochainement adressé aux mairies et déposé sur le site internet de la CC4R.

4/ Signature de la convention dans le cadre de la collecte des huiles.

Une délibération doit être prise pour la signature de la convention avec l'éco-organisme Cyclevia, dans le cadre de la filière de la responsabilité élargie du producteur pour la reprise des huiles minérales, synthétiques, lubrifiantes ou industrielles, à partir du 1^{er} janvier 2024, pour une durée de 5 ans. Cette convention permettra la prise en charge des coûts de collecte. Versement de soutiens à hauteur de 400€/an pour les 3 déchetteries + 0,08€/habitant de soutien pour la communication réalisée par la CC4R.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

5/ Renouvellement de la convention pour la reprise des déchets d'équipement d'ameublement (D.E.A)

La convention en cours avec l'éco organisme Ecomaison, prendra fin au 31/12/23. Une délibération doit être prise pour signer la nouvelle convention avec le prochain prestataire pour une durée de 7 ans.

3 organismes ont déposé leur candidature (au niveau national), le nouvel éco-organisme sera connu courant décembre. Le contrat a pour objet de définir les modalités opérationnelles et financières de la prise en charge de la gestion des D.E.A collectés, ainsi que des soutiens aux actions du réemploi des D.E.A et de la communication.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

6/ Modification de la tarification 2024 des professionnels pour l'accès à la déchetterie

Une délibération doit être prise pour arrêter la tarification 2024 des apports des professionnels non inscrits à la redevance incitative. Les accès sont limités à 2 m³ par jour, la tarification trimestrielle interviendra en fonction du remplissage des contenants de la déchetterie :

- Tout venant 28€/m³
- Déchets verts 10€/m³
- Gravats 21€/m³
- Bois 15€/m³
- Cartons 3€/m³
- Déchets dangereux 1€/kg.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

7/ Tarification 2024 pour l'apport des déchets au quai de transfert.

Une délibération doit être prise pour la modification du tarif facturé aux collectivités (commune, association, direction des routes...) qui déposent des déchets au quai de transfert. A partir du 1^{er} janvier 2024, ces dépôts au quai seront facturés au trimestre, 162€/tonne, (actuellement : 135€/tonne). M. Gaillon demande comment est évalué le poids.

M. Picard répond que les déchets sont pesés au pont bascule, seule la déchetterie de Gournay en est équipée.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

8/ Modification des conditions tarifaires 2024 du badge de déchetterie

De nouvelles conditions tarifaires vont être mises en place en 2024. La non restitution en cas de décès ou déménagement ne fera plus l'objet d'une facturation. Cette dernière interviendra uniquement en cas de perte de badge à hauteur de 30€. Une délibération doit être prise dans ce sens.

M. Décarnelle demande si les badges sont désactivés, après restitution.

M. Picard répond qu'ils sont désactivés.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

9/ Délibération pour la vente de 4 bennes de déchetterie

Une délibération doit être prise pour autoriser le président à vendre 4 bennes usagées de la déchetterie. Le prix sera arrêté suivant le cours de la ferraille du mois de décembre. Le tarif ne pourra pas être fixé en dessous du cours de la ferraille.

M. Picard indique que le tarif est de 116€/tonne ce mois-ci.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

10/ Demande de subvention de l'hippodrome de Mauquenchy.

Une demande de subvention a été adressée à la CC4R par la société des courses de Mauquenchy pour l'acquisition d'un boîtier électronique de liaison indispensable au bon fonctionnement de leur écran géant de 40 m². Les membres du bureau ont émis un avis favorable à cette demande à hauteur de 10 000€. Une délibération doit être prise.

M. Picard indique que chaque année, la société des courses lance un programme d'investissement et demande une subvention à la CC4R. Il ajoute que cet écran peut être prêté à la Com-Com, en cas de besoin.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

11/ Refonte du règlement intérieur du personnel communautaire au 1^{er} janvier 2024.

Le règlement intérieur mis en place à la CC4R en 2019 doit subir une refonte afin de répondre aux exigences de la loi et à la mise en place de nouvelles organisations. Celui-ci a été validé par le C.D.G 76. Il a été transmis par mail pour information, à chacun des élus. Une délibération doit être prise pour valider sa mise en place.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

12/ Signature de la convention avec la MNT

La M.N.T (mutuelle nationale territoriale) va augmenter ses tarifs de 5% au 1^{er} janvier prochain. Il convient donc de délibérer pour signer cette convention modificative. Cela représente une augmentation de la dépense d'environ 650€ pour une année entière. Une délibération doit être prise dans ce sens.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

13/ Mise en place de la charte liée au télétravail applicable au 1^{er} janvier prochain.

La CC4R doit délibérer pour mettre en place une charte liée au travail au sein de la collectivité, afin de déterminer les conditions d'application. Cette charte vous est transmise par mail, pour information. Une délibération doit être prise dans ce sens.

Mme Dieutre demande s'il est obligatoire de prendre une délibération pour mettre en place un agent en télétravail.

M. Picard répond que la délibération est nécessaire pour arrêter le principe et l'organisation du télétravail dans une collectivité. La Com-Com a souhaité arrêter cette organisation de fonctionnement dans une charte.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

14/ Avancement de grade 2024

La CC4R doit prendre une délibération pour les avancements de grade 2024, suite à l'avancement de carrière des agents. Cette délibération concerne 2 agents :

- 1 agent technique de la CC4R (au 2/05/2024)
- 1 agent de déchetterie (au 11/07/2024).

Ils peuvent, tous les deux, prétendre au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

15/ Autorisation de signer un contrat d'apprentissage avec un agent de l'office du tourisme

Une délibération doit être prise pour autoriser la reprise du contrat d'apprentissage de l'agent de l'office du tourisme des 4 rivières. Il est actuellement en 1^{ère} année de Master droit, gestion, économie en alternance.

Afin de sécuriser le contrat d'alternance de cette personne, si le transfert a lieu en janvier, il convient de délibérer. Mais cela, ne veut pas dire qu'elle sera mise en œuvre.

M. Cosquer demande si les élus ne délibèrent pas favorablement et que la convention est signée, cela arrête son contrat.

M. Picard lui répond que c'est justement pour éviter cette rupture qu'une délibération doit être prise par précaution.

Mme Dion indique que la convention est signée entre l'école et l'office des 4 rivières, qui en tant qu'association pouvait bénéficier d'aide de l'état de 8 000€, si c'est la Com-Com qui reprend ce contrat, elle perd les 8 000€.

M. Picard répond que la Com-Com peut reprendre le contrat pour le mettre à disposition de l'office associatif de Forges, si la convention est signée, afin qu'il ne se retrouve pas sans contrat.

M. Cosquer indique qu'il n'est pas question de laisser cet agent en difficulté pour la préparation de son Master.

Le conseil communautaire délibère à la majorité, moins deux oppositions de J.M Gaillon, et P. Frère et 3 abstentions de S. Petit, O. Dion et I. Duval.

Informations et questions diverses

Rappel envoi des délibérations :

M. Picard rappelle aux communes de bien vouloir adresser leur délibération concernant la modification des statuts avant début janvier.

Distribution du bulletin intercommunal :

La CC4R a réceptionné hier les bulletins intercommunaux. Il convient de passer à la Com-com pour les récupérer et les distribuer dans les foyers des communes. Ils sont disponibles, au 2, avenue de la Garenne à Gournay en Bray aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h/12h et 13h30/17h.

Rappel des Vœux de la CC4R :

La cérémonie des vœux se déroulera le jeudi 11 janvier 2024 à 18h30, à la salle des fêtes de la Haye.

Prochain conseil communautaire :

Le prochain conseil communautaire se déroulera le jeudi 8 février 2024 à 18h30, à la salle des fêtes de la Haye.

Dossier abattoir :

M. Picard indique qu'à la suite de la demande formulée par les élus, le Sous-Préfet organise une réunion lundi prochain, le 18 décembre, à Dieppe, pour le dossier de reprise de l'abattoir de Forges.

Départ de la direction générale des services :

M. Picard indique que Mme Boisaubert quitte la CC4R, en février, pour rejoindre une collectivité de l'Eure et se rapprocher ainsi de son domicile. Un appel à candidature, a été lancé.

Mme Legendre rappelle le conseil syndical du PETR aux Grandes Ventes, mardi prochain et la nécessité aux titulaires absents de prévenir leurs suppléants, et prévoir éventuellement du covoiturage.

Mme Goulay indique qu'il est difficile d'arriver sur une situation crispante pour le tourisme, et trouve cela dommage. Elle pense que ce qui serait bien, serait de clore le chapitre sur une note positive. Il faudrait se mettre autour de la table pour échanger sur le sujet.

Mme Lesueur répond qu'une réunion est organisée le 11 janvier à ce sujet. Une commission tourisme aura lieu en février. Il est important de développer le tourisme sur l'ensemble du territoire. Elle rappelle que la vice-présidente de la région, en charge du tourisme va se déplacer sur le secteur communautaire en avril prochain, et il est important de montrer la cohésion sur le territoire.

M. Legay indique que ce qui est reproché n'est pas la mise en place de la convention, mais la méthode utilisée et le manque de concertation.

M. Quesney indique qu'il s'est rendu à la réunion France ruralités à Neufchatel en Bray, avec une douzaine de collègues et ont appris en arrivant sur place, que la réunion était annulée.

Mme Lesueur indique que les mairies ont été averties par mail de cette annulation. Cette réunion a été organisée en Visio, le lendemain.

Mme Morda indique qu'elle n'a pas vu la communication concernant le nouveau nom de la CC4R.

M. Décarnelle ajoute que le nouveau nom est indiqué dans l'article 1 des statuts, mais il n'est pas repris ensuite dans chaque phrase.

M. Picard indique que le nouveau nom sera bien effectif en janvier, la communication visuelle a été posée sur le mur du bâtiment de la CC4R, ce jour.

M. Picard clôture la séance en souhaitant à chacun des élus, une bonne fin d'année et les invite à rejoindre le buffet, pour partager un moment de convivialité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

SIGNATURE DES DELEGUES :

[Handwritten signatures in blue ink, including names like: Roy, Leger, Deschamps, Carpentier, Gaboriau, and others.]